

**ABONNEMENTS**  
 LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE  
 Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.  
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.  
 Annonces... 25 c la ligne  
 Réclamations... 50 c.  
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
 M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.**

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19		PARIS. — Départ.	7h45	9h40	
Mercuès. —	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44		BORDEAUX. —	6 50	4 45	
Parnac. —	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h19	3h3	7h34	PÉRIGUEUX. —	8 36	5 16	
Luzach. —	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	41 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.			
Castelfranc. —	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. —	3 28	10 48					
Puy-l'Evêque. —	6 24	2 2	6 49	RODEZ. —	9 34			AGEN. — Départ.	5h50	2h	6h40
Duravel. —	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 42			Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31
Soturac Touzac. —	6 47	2 27	7 7	VIERZON. —	7 45	12 42	7 53	Cahors... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54
Fumel. —	7 1	2 44	7 19	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	3 4				
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26								

Cahors, le 26 Septembre 1872.

La lettre suivante, adressée par M. le duc de Broglie, au journal *Le Français*, contient de justes appréciations, sur les dangers de la République radicale, dangers qui seraient bien moins graves, s'ils n'étaient pas accrus chaque jour, par la complicité calculée ou maladroitement de certains fonctionnaires administratifs.

Nous nous associons pleinement aux critiques de M. le duc de Broglie, qui occupe une si grande place à l'Assemblée nationale, à côté de tant d'hommes indépendants, qui poursuivent l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, avec laquelle la France, réparerait bien vite tous ses désastres, et sans laquelle l'Europe, laissera faire M. de Bismarck, cet allié machiavélique de la république rouge et de la commune :

Monsieur le Rédacteur,

Quelques journaux de Paris se sont occupés d'un concours agricole qui doit avoir lieu demain dimanche, 22 septembre, à Beaumont-le-Roger, dans le département de l'Eure. Ce jour étant celui même que le parti radical avait choisi pour faire une manifestation politique que le gouvernement a jugé à propos d'interdire, on a cherché un dessein caché sous cette coïncidence. J'ai été désigné comme ayant voulu, de concert avec un de mes collègues du conseil général, profiter du silence imposé à des adversaires politiques pour organiser une manifestation contraire à celle qui leur était interdite, et pour nous procurer ainsi un théâtre où nous pourrions parler sens, tout à notre aise, sans crainte d'être contredits. On a ajouté que nous avions engagé M. le préfet de l'Eure à assister à cette scène préparée d'avance, afin d'y compromettre le gouvernement.

Malgré le peu d'intérêt que ces faits présentent pour la plupart de vos lecteurs, vous m'obligerez de leur aider à rétablir leur exacte réalité.

La vérité est que ce n'est ni de moi ni d'aucun de mes collègues du conseil général qu'est venue la pensée de préparer pour le 22 septembre prochain un concours agricole suivi du banquet d'usage. C'est la Société d'agriculture de l'Eure, dont je ne suis qu'un membre, qui, chaque année, organise une réunion de ce genre dans un des cantons du département, et qui, cette année comme les autres, a choisi le lieu et le jour. C'est M. le préfet de l'Eure qui préside, cette année, la Société; il n'y avait donc pas lieu de l'inviter, puisque c'est lui, au contraire, qui avait dû prendre l'initiative de la réunion. Le concours est annoncé depuis six mois bientôt, la date en est connue depuis six semaines, des affiches posées dans les moindres communes où tout passant peut lire : tout cela s'est fait bien avant que le parti radical eût révélé son dessein de célébrer le 22 septembre, le jour de naissance de la République de 92. Les correspondants de Beaumont et d'Evreux qui jouent la surprise sont donc ou des personnages supposés ou les auteurs de suppositions qu'ils savent eux-mêmes contraires à la réalité.

J'ajouterai que quand la date du 22 septembre a été fixée par la commission chargée de l'organisation du concours, personne à ma connaissance ne s'est souvenu de l'événement historique dont ce jour ramène l'anniversaire. Pour choisir ce dimanche-là plutôt qu'un autre, on a beaucoup parlé de la température ordinairement belle dans nos contrées à cette époque, de la facilité qu'auraient les cultivateurs à se déplacer entre les travaux de la cam-

pagne, de l'inconvénient qu'aurait une date plus voisine de l'ouverture de la chasse pour les propriétaires qui s'y adonnent. Mais de la République de 92 et de son berceau sanglant, je n'ai pas entendu souffler mot. C'est peut-être la faute des membres de la commission : peut-être n'ont-ils pas assez la pratique du calendrier révolutionnaire. Ils ne datent pas leurs lettres, comme certains journaux de Paris le font, par décades, par sans-culottides, l'an LXXX de l'ère de la liberté. Leur chronologie a probablement pour point de départ, comme celle de tout le monde civilisé, l'ère chrétienne, et non les massacres de septembre. Sur le calendrier dont ils se servent, le 22 septembre n'est marqué d'aucune note particulière.

Quoi qu'il en soit, rien dans la réunion de Beaumont-le-Roger n'a eu une intention politique, et rien, je l'affirme d'avance, n'aura un tel caractère. Je ne réclamerai même pas la faculté dont usent, en ce moment, à peu près tous mes collègues de l'Assemblée nationale, et principalement les membres de la gauche et du centre gauche, celle de saisir l'occasion des rencontres les plus fortuites de leurs électeurs, pour leur rendre compte de leur conduite et les entretenir de toutes les questions du jour. Non que je n'approuve fort cet usage venu d'Angleterre et très-conforme à l'esprit d'un pays libre. Mais il suffit que la lettre de la loi le condamne et que cette loi soit invoquée ce jour-là dans toute sa rigueur et dans un intérêt de paix sociale, pour que je l'observe religieusement.

Que pouvais-je dire d'ailleurs de plus éloquent que le spectacle mis sous nos yeux par l'incident même qui soulève ce débat? Quel meilleur motif donnerais-je de l'opposition que j'ai pu faire aux doctrines radicales que la franchise inattendue avec laquelle ces doctrines viennent, devant nos regards étonnés, se mettre sous le patronage des souvenirs les plus fondés de notre histoire? Car enfin le 22 septembre 1792, qu'est-ce autre chose que la veille et même l'aurore de la Terreur? Voilà l'anniversaire proposé par la République radicale à la dévotion de ses fidèles. Quelle lumière ce modèle choisi dans le passé jette sur l'avenir qu'elle nous réserve! Quelle imprudence, mais quelle révélation dans ce cri parti du cœur à un moment où tout commandait la modération? Comme c'est bien le naturel qui revient au galop, quand tous les conseils de la prudence faisaient effort pour le chasser?

Si je ne consultais que l'intérêt d'unepolémique à soutenir, je me réjouirais de cet aveu naïf; car rien n'est plus propre, convenez-en, à faire tomber l'équivoque qui est le véritable mal de la situation présente et dont tous nos efforts, dans la session dernière, ont tendu à dissiper le nuage. Qu'avons-nous demandé, en effet, à M. Thiers dans des entretiens privés ou officiels qu'on a beaucoup accusés en les dénaturant? De rétablir ou de préparer la monarchie? Point du tout; ceux qui redisaient à satiété cette fausseté savent positivement le contraire. Uniquement ceci, de ne pas permettre qu'à l'abri du mot vague de République, qui comporte tant d'interprétations différentes, on couvrit de son grand nom ou recommandât de son autorité des idées contraires aux doctrines de toute sa vie. Nous lui avons demandé de distinguer par des traits que personne ne pût méconnaître la République qu'il préside, — la République de M. Thiers, comme disent nos paysans, — de la République radicale et violente qui n'existe encore que dans les rêves et dans les vœux du parti extrême.

C'est là ce que nous lui avons demandé; et c'est la promesse que nous avons emportée en quittant Versailles. Mais nous ne pouvions espérer que la République radicale vint sitôt rendre facile à opérer une distinction si nécessaire à bien établir. En vérité,

je regrette un peu que la prudence (d'ailleurs fort louable) du gouvernement n'ait pas permis aux auteurs de la manifestation projetée le 22 septembre de mettre toute leur pensée à exécution, car j'aurais aimé à voir si, comme au banquet du Havre ou de la Ferté-sous-Jouarre, ils auraient offert à M. Thiers de siéger parmi les dieux paternels de leur République future, en compagnie, cette fois, de Danton, de Saint-Just et de Robespierre.

Que la République radicale nous rende beaucoup de services pareils. C'est ce que doivent désirer surtout ceux de nos collègues qui veulent que la République modérée, jusqu'ici toute résumée dans la seule personne de M. Thiers, prolonge sa durée et organise son existence. Une telle œuvre ne saurait même être entreprise si, avant tout, la distinction n'est faite, — c'est trop peu dire, — si l'abîme n'est creusé entre la République, telle qu'ils la conçoivent et la souhaitent, et celle dont la seule image a le don de jeter l'effroi dans les cœurs honnêtes et d'allumer les convoitises dans les cœurs pervers. Tout ce qui avance ce résultat éclaircit notre situation et facilite ce qui est plus important que la nature des institutions politiques, la reconstitution d'une majorité conservatrice et parlementaire unie pour tenir tête aux doctrines et aux passions subversives.

A. DE BROGLIE.

Brogie, 24 septembre 1872.

tembre, au IV de l'Egalité. Seulement il avait soin d'en distraire tout ce qui concerne la question de la souveraineté du peuple. Les Conventionnels pensaient, en 1792, que les lois et la Constitution, élaborées par les députés, devaient être soumises à la ratification directe du peuple.

La Convention, dans cette séance du 21 décembre, avait déclaré qu'elle ne pouvait y avoir de constitution que lorsqu'elle est acceptée par le peuple.

« La Convention nationale déclare qu'il ne peut y avoir de constitution que lorsqu'elle est acceptée par le peuple. »

Voilà ce que le *Corsaire* n'a pas voulu apprendre à ses lecteurs. Les Conventionnels croyaient que le peuple était avec eux, tandis que nos modernes Républicains savent très bien que la nation est contre eux, qu'elle exècre la République et se rattache, même sous une République, à toutes les formes monarchiques; et c'est parce que M. Thiers connaît ce penchant du tempérament français, qu'il joue au souverain et essaie de faire croire que, sans courir les hasards d'une révolution nouvelle, le pays pourra jouir, avec lui, de toutes les sécurités qu'on n'a trouvées jusqu'à présent que sous la monarchie.

**Correspondances**

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 24 septembre.

M. Thiers est attendu ici jeudi. On pense que, sur le désir exprimé par plusieurs membres de la commission de permanence, il se rendra au sein de cette commission et lui donnera les explications qui pourront lui être demandées.

Il n'est nullement question jusqu'ici d'organiser ni grands dîners, ni grandes réceptions, ni concerts à l'Elysée. M. Thiers a l'intention de se borner à ses petites réceptions du soir qui, vu l'absence de la plus grande partie du monde politique, paraissent parfaitement suffisantes.

Des avis télégraphiques de Berlin, reçus par le ministre des affaires étrangères, avaient dès hier soir démenti le bruit de la démission du comte d'Arnim.

Un télégramme italien prétend que M. de Bourgoing a reçu pour instruction de dissuader le pape de quitter Rome. Aucune instruction pour ou contre le départ du Pape n'a été donnée à M. de Bourgoing. Chacun sait, au reste, que le pape a depuis longtemps renoncé à la pensée de quitter Rome.

La question de la révision du traité de commerce avec l'Angleterre paraît être le principal objet des préoccupations de M. Thiers; on assure que les négociations sont en très-bonne voie.

**Revue des Journaux**

Gazette de France.

Ces bons républicains paraissent tout aussi embarrassés avec leur principe de la souveraineté du peuple et du gouvernement direct que les Thieristes avec la maxime du Président : « Le gouvernement du pays par le pays. »

Le *Corsaire* voulant affirmer son programme, a publié la séance de la Convention du 21 sep-

**Français.**

A Paris, les radicaux se proposaient de se réunir, dans un banquet « privé, mais solennel, » et de célébrer la date du 21 septembre. Le *Rappel* et la *République française* nous racontent que l'autorité militaire s'est opposée à la réalisation de ce dessein. Le *Rappel* déclare que cette opposition est « une de ces fautes » difficiles à justifier, parce qu'elles n'offensent pas seulement le droit des citoyens, mais le bon sens public. « La *République française* nous raconte les efforts que MM. Peyrat et Jobbé-Duval ont fait pour épargner cette « faute » au gouvernement. Ces deux représentants du radicalisme parisien ont fait une démarche près de M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, pour obtenir l'autorisation refusée par le pouvoir militaire. La *République française* raconte que « M. Calmon, un homme d'esprit, qui paraissait souffrir des réponses qu'il était obligé de transmettre, moitié ordonnant et moitié priant, avec un mélange de courtoisie et d'obstination, a fini par déclarer à MM. Peyrat et Jobbé-Duval que leur banquet ne pouvait être toléré par l'état de siège, et qu'il serait, non pas un péril pour la société, mais un embarras pour le gouvernement. »

MM. Peyrat et Jobbé-Duval ont cédé, dit la *République française*, à ces « prières » et à cette « courtoisie obstinée. »

Nous pensons que la *République française*, quand elle parle de « prières » adressées par M. le secrétaire d'Etat à MM. Peyrat et Jobbé-Duval, arrange les choses pour que la vérité n'altère pas le prestige dont les chefs du parti radical ont besoin près de leurs amis. M. Calmon doit avoir trop de soin de la dignité du pouvoir pour incliner l'autorité du gouvernement devant des hommes comme MM. Peyrat et Jobbé-Duval.

A défaut du banquet « privé et solennel » qu'ils ne pouvaient tenir, les radicaux parisiens se sont divisés et ont formé des groupes qui



ont été séparément. L'un de ces diners a été présidé par le docteur Robinet. Au dessert, M. Peyrat a bu à la dissolution de l'Assemblée. Ce toast, dit le Rappel, a été « appuyé » par M. Farcy. « Le banquet s'est terminé par un discours très-éloquent » de M. Peyrat, qui a rappelé « les services de la première République » et convié tous les « bons citoyens » à reprendre l'œuvre de nos « grandes assemblées révolutionnaires, » cette œuvre si souvent « interrompue par les retours offensifs » du principe monarchique, mais qui a forcé « déjà les admirations de l'histoire et qui est » aujourd'hui encore le gage de « résurrection de la France. »

Après le discours de M. Peyrat, on a lu des lettres adressées aux radicaux parisiens par MM. Victor Hugo et Louis Blanc.

Univers.

Du moment que les feuilles radicales rééditent à l'honneur des hommes de la Convention les débats de la fameuse séance où fut proclamée l'abolition de la royauté, il n'est pas inutile de faire un portrait de ces hommes et de montrer ce qu'ils avaient fait de la sécurité publique. Le témoin de leur semblera pas suspect, car c'est M. Michelet. Écoutez-le :

Paris, dit M. Michelet, peu suspect, retombait à l'état sauvage. Les vols se multipliaient. Ceux qui se croyaient maîtres de la vie des hommes semblaient se croire à plus forte raison maîtres de leurs biens. Si Marat ne conseillait pas le partage des propriétés, son ami Chabot assurait que c'est parce qu'il ne croyait pas les hommes assez vertueux encore. Beaucoup n'en jugeaient pas ainsi : « Ils se croyaient assez vertueux pour commencer ; » ils essayaient de se faire le partage de leurs propres biens : d'abord celui des bijoux, des montres, en plein jour, sur les boulevards. Si l'homme dépourvu criait, les voleurs criaient bien plus haut à l'aristocrate. La foule passait tête basse à ce cri si redouté et n'osait intervenir.

Les chefs de la Montagne n'étaient pas faits pour rassurer. L'inquisitoriale figure de Robespierre, souffreteux, dégoûtant, cachant ses yeux ternes sous ses lunettes, était d'un sphinx étrange, qu'on regardait sans cesse malgré soi, et qu'on souffrait à regarder. Danton, la bouche torse, demi-homme et demi-taureau, dans sa laideur royale, troublait les cœurs de son masque tragique : quoi qu'il pût dire ou faire, sa voix, son attitude semblaient d'un tyran. Ce groupe sombre, où toute passion violente était représentée, portait à son sommet un couronnement bizarre, une vision terrible et ridicule, la tête de Marat. Echappé de sa cave, sans rapport avec la lumière, ce personnage étrange, au visage cuivré, ne semblait pas de ce monde-ci. Il voyait bien l'étonnement des simples et il en jouissait. Le nez au vent, retroussé, vaniteux, aspirait tous les souffles de la popularité, les lèvres fades et comme vomissantes, prêtes en effet à vomir au hasard l'injure et les fausses nouvelles, il dégoûtait, indignait, faisait rire. Mais sur cet ensemble bizarre, on croyait lire Septembre, et l'on ne riait plus.

Nous ne croyons pas que jamais plus vigoureux coups de lanterne aient fustigé les grands hommes auxquels nos radicaux élèvent des statues... dans leurs cœurs seulement, bien entendu.

INFORMATIONS

Nous avons reproduit, d'après le Vendéen, une note de l'évêché de Luçon, qui servait de commentaire à la lettre publiée dans l'Opinion nationale et signée par deux prêtres, MM. Guicheteau et Renaud. A ce sujet, nous lisons aujourd'hui dans le Vendéen :

Voilà que nous arrive de M. Guicheteau de Pouille une lettre qui nous déclare de la manière la plus formelle qu'il est entièrement étranger à la rédaction de la lettre de Genève.

« Je lis dans votre journal du 21 septembre, nous dit-il, que le Phare de la Loire et d'autres feuilles semblables me citent comme ayant écrit une lettre approuvant la conduite du P. Hyacinthe. » Je viens leur donner un démenti formel. » Non, jamais, soit par parole, soit par écrit, je n'ai approuvé la conduite de cet homme. » Agé de soixante-douze ans, je désire vivre inconnu sur la terre et ne penser qu'à la vie à venir. » Voilà qui est clair. Jusqu'à ce qu'on nous prouve qu'un autre abbé Guicheteau a signé la fameuse lettre de Genève, nous tenons la signature mise au bas de cette lettre comme constituant un faux. Mentiez, mentiez toujours, et parlez ensuite de conscience et déclarez que c'est pour obéir à vos croyances religieuses que vous cherchez à introduire le schisme dans l'Eglise de Jésus-Christ.

On lit dans le Courrier de Lyon :

La persécution organisée contre les écoles congréganistes de Lyon avec l'appui officiel ou la connivence occulte de l'administration municipale continue sans interruption.

On ne s'est pas contenté de mettre obstacle à l'ouverture des dites écoles, qui n'ont pu avoir lieu que huit à dix jours après celle des écoles laïques; on ne s'est pas contenté de les dépouiller de leur mobilier et de leur livrer de jour et de nuit des assauts aux frères et aux sœurs pour tenter de les expulser; on a encore organisé tout un système de persécution soit contre les enfants qui se rendent aux écoles congréganistes, soit contre les parents qui les y envoient.

C'est ainsi notamment qu'on a cherché à amener un quartier de la Croix-Rousse contre un boulanger de la place Dumont-d'Urville, dont les deux enfants ont le tort impardonnable de fréquenter les écoles des frères.

On nous affirme qu'on a jeté des pierres à ces enfants et que lorsqu'ils ont été accompagnés par leur grand-mère, les polissons du quartier ont lancé des écorces de melon à la tête de cette dernière.

Ce n'est pas tout: on a organisé des charivaris devant la boulangerie dont on voulait provoquer la fermeture, et sur laquelle on s'est efforcé de jeter l'interdit.

On a brisé une partie des vitres de la devanture et toutes auraient eu le même sort si le boulanger, homme beaucoup trop pacifique, ne se fût empressé de fermer ses volets.

Ce n'est pas tout, des mégères buaient les personnes qui entraient dans la boulangerie, en criant : C'est un calotin ! Il envoie ses enfants chez les frères !

Voilà comment les libres-penseurs et les réformateurs du ruisseau entendent la pratique de la liberté à Lyon !

On dira : Tout cela n'a pas une bien grande gravité, et il n'y a au fond de tout cela que des espiègleries de voyous.

Nous ne sommes pas de cet avis. Ces faits, en se renouvelant, peuvent lasser la patience de ceux qu'on provoque, qu'on insulte et à la liberté desquels on porte atteinte. Ils peuvent perdre patience, et leur légitime indignation peut déterminer des conflits regrettables. Toutes ces manifestations dérivent d'ailleurs d'un projet bien arrêté : celui de supprimer les écoles congréganistes ou de les rendre dévouées. Quo n'ont pas fait, que n'ont pas dit, dans ce but, les libres-penseurs et les journaux radicaux ?

Nous sommes donc en présence d'un complot tramé et d'une campagne systématique.

Nous poserons une question : Que diraient nos adversaires s'ils se voyaient en butte à de pareils procédés ?

Chronique locale et méridionale.

L'administration municipale est informée que M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, sur la pressante recommandation de M. le président du Conseil général du Lot, a autorisé le dépôt au musée de Cahors, où dans toute autre dépendance de l'Hôtel-de-Ville, de cinq tableaux, provenant des collections du Louvre, savoir :

- 1. *Scène dans le Tartare*, par Abel de Pujol.
- 2. *Départ de Mars pour la guerre*, d'après Rubens.
- 3. *Deux femmes au bain*, Lagrenée.
- 4. *Portrait d'enfant*, d'après Moro.
- 5. *Tombeau de Spiridion*, imitation des Byzantins.

Une intéressante cérémonie vient d'avoir lieu, au château de Mercuès, historique résidence des évêques de Cahors.

La société, des sauveteurs de France, dont le siège est à Paris, informée du dévouement dont avait fait preuve, pendant la dernière guerre, Mgr Grimardias, notre vénérable évêque, a voulu donner à Sa Grandeur un haut témoignage de sympathies, en lui conférant le titre de vice-président d'honneur, dignité dont sont déjà investis quelques autres prélats, notamment Mgr Lecourtier, évêque de Montpellier, l'un de ses anciens aumôniers.

Une députation de la société, chargée de remettre à Mgr Grimardias le diplôme constatant sa nouvelle dignité, et la médaille insigne de la société, s'est rendue à Mercuès, le mardi, 24 du courant, pour remplir sa mission.

A son arrivée, elle a été reçue par Mgr l'Evê-

que, entouré de quelques membres de son clergé. Le chef de la députation, président de la société, a remis à Sa Grandeur le diplôme et la médaille, et lui a donné l'accolade.

Mgr Grimardias s'est montré très touché de la démarche de la société des sauveteurs et a remercié la députation de la manière la plus gracieuse.

La députation des sauveteurs était composée : De M. Lézéret de la Maurinie, président de la société, et des membres médaillés, ci-après :

- M. Dajeau, curé de Flaujac (Lot);
- M. Delcros, curé de Ganic, près Castelnaud-Montraiet (Lot);
- Et de M. Victor Lézéret de la Maurinie, fils, ancien secrétaire du conseil de la société.

Par décret en date du 23 septembre, M. Besse de Laromiguière, procureur de la République près le siège de Tlemcen, est nommé président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Sétif (Algérie).

On assure que les opérations des conseils de révision n'auront pas lieu avant le mois de novembre.

AVIS. — Le public est informé qu'un concours sera ouvert pour l'étude d'un palais de justice au Havre.

Le chiffre maximum de la dépense est fixé à 600,000 fr.

L'auteur du projet qui remplira le mieux le but du concours recevra une prime de 8,000 fr. il y aura une seconde prime de 3,000 fr. et une troisième de 2,000 fr.

L'auteur du projet adopté pourra, en outre, être chargé de la direction des travaux.

Les projets devront être remis à la préfecture de la Seine-Inférieure, Division des travaux publics, le 15 janvier 1873 au plus tard.

Un exemplaire du programme du concours est déposé à la préfecture du Lot, bureau des travaux publics, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir. En outre il en sera expédié directement à MM. les architectes qui en feront la demande à M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

Par suite des événements de la guerre et de nombreuses réformes de chevaux trop vieux, usés, fatigués pendant la dernière campagne, nos effectifs de chevaux de cavalerie présentaient, sur le chiffre normal, un déficit de près de huit mille animaux.

Dans le but de le combler en partie, le ministre de la guerre a autorisé les commandants de dépôts de remonte à acheter à l'agriculture et dans le commerce les chevaux jeunes de trois ans au moins, propres à la selle, nés sur le territoire français ou à l'étranger.

Le nombre des achats ne devra pas dépasser six mille, soit une dépense d'environ cinq millions, imputables aux fonds de liquidation. Un grand nombre de chevaux présentés aux dépôts de remonte proviennent, nous dit-on, de l'Australie, de la Hongrie; quelques-uns arrivent d'Espagne et de Russie.

Ce sont de bons animaux, très-robustes pour la plupart, malgré leur incomplet développement, et qui formeront un excellent noyau dans cette cavalerie reconstituée.

Les achats récemment ordonnés ne portent en rien préjudice à ceux qui seront faits en 1873, mais ne porteront que sur des chevaux nés et élevés en France.

Une circulaire adressée à tous les maires leur prescrit de dresser un état nominatif des enfants illettrés de leurs communes, et une autre adressée aux fonctionnaires académiques les invite à intervenir auprès des parents qui s'obstinent à ne pas envoyer leurs enfants à l'école.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante, relativement aux femmes des militaires de la gendarmerie qui seraient nées en Alsace-Lorraine :

Trouville, 30 août 1872.

Colonel, Mes circulaires en date des 18 avril et 31 mai derniers (état-major général), ont expliqué les formalités à remplir, non-seulement par les militaires originaires de l'Alsace-Lorraine qui désirent conserver la qualité de Français, mais encore par les mineurs émancipés ou non.

J'appelle aujourd'hui votre attention sur la

situation des femmes des militaires de la gendarmerie qui seraient elles-mêmes nées en Alsace-Lorraine. D'après une circulaire de M. le ministre de la justice, en date du 30 mars 1872, ces dernières sont tenues, comme toutes les autres personnes de l'ordre civil, pour mettre leur nationalité à l'abri de toute contestation, de faire, avec l'assistance de leur mari, une déclaration d'option.

L'accomplissement, en temps opportun, de ces diverses formalités a d'autant plus d'importance, qu'à défaut de déclaration faite devant le maire du lieu de la résidence, les intéressées seraient considérées comme Allemandes.

Je vous prie de faire donner à ce sujet, dans toutes les compagnies, les avertissements nécessaires, et de m'accuser réception de la présente circulaire.

Agrérez, etc.

Le ministre de la guerre, Général de CISEY.

Labastide-Marnhac, le 24 sept. 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Aujourd'hui la paroisse de Labastide-Marnhac célébrait la fête de l'Adoration perpétuelle; rien n'avait été négligé pour donner à cette solennité l'éclat auquel elle a tant de droits. Les joyeuses volées d'un doux carrillon l'avaient annoncée aux fidèles, dès la veille, et aux premiers rayons de l'aurore, l'église était ornée avec une simplicité des plus gracieuses, comme cela se fait toujours, du reste, dans cette localité. Le Saint-Sacrement, que les hommes avaient adoré durant la nuit, était entouré de lumières resplendissantes. La joie brillait sur les fronts comme elle se dilatait dans les âmes. De nombreux curés s'étaient empressés de venir présenter leurs hommages au Roi éternel des tabernacles. L'un d'eux, M. le curé de Terry, a distribué le pain de la parole à la foule recueillie; d'une voix vibrante et sonore il a fait passer dans les âmes les impressions dont il était lui-même animé.

Après avoir rappelé, dès l'exorde, que le Sauveur du monde, ayant rempli sa mission de rédempteur des hommes, n'avait pas voulu, en montant au ciel, les laisser orphelins, mais bien les consoler par le bienfait de sa présence dans l'Eucharistie. L'orateur s'est attaché à démontrer que Notre Seigneur continuait à manifester sa puissance par le renouvellement quotidien de la consécration, par l'étendue et la perpétuité de son amour. Il a été surtout touchant pour montrer les diverses humiliations auxquelles Jésus-Christ avait voulu se soumettre dans ce sacrement, témoignage par là qu'il nous aimait toujours d'un amour ardent. La dernière partie, esquissée à grands traits, a fait du bien à tous les cœurs, et tous se sont prosternés avec foi, en disant, avec le prédicateur : « Oui, ô mon Sauveur, je vous aime ! » Dans ces temps de désordre l'on se sent heureux quand l'on voit ainsi le ministre du Seigneur chercher à ranimer les âmes, et l'on s'attache de plus en plus à ce pasteur qui vit ignoré dans le petit jardin confié à ses soins, mais qui a l'âme assez grande pour être toujours disposé à se rendre utile. Qu'il reçoive ici nos actions de grâces, et que Dieu lui donne force et courage pour sa bonne volonté.

La fête s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement. Chacun s'est retiré content d'avoir adoré Jésus-Christ, après lui avoir fait amende honorable, le suppliant de continuer encore sa miséricorde sur l'Eglise et sur la France.

Veillez agréer, etc.

(Un de vos abonnés.)

Institution Valette, à Cahors.

La rentrée est fixée au 8 octobre. Les élèves de cet établissement qui ont réussi dans divers examens ou concours, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1871, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1872, sont :

Baccalauréats.

- MM. Larroque, Elie; Delfour, Joseph; Fontès, Firmin; Serres, Frédéric; Boyé, Albert; Batut, François.

Brevet de capacité pour l'instruction primaire.

- MM. Vayssières, Alexandre; Linol, Antoine; Mourgès, Théophile; Bergues, Louis; Delsabat, Louis; Ladet, Antonin; Dussol, Louis; Caminade, Louis; Padirac, Joannis; Frézals, Joseph.

Administration des Postes.

- MM. Latapie, Firmin; Couderc, Paul; Serres, Frédéric.

Administration des Contributions indirectes.

- MM. Couderc, Paul; Vidal, Cyprien; Del-



pech, Vincent ; Lérès, Pierre ; Vayssié, Antoine ; Esquieu, Charles ; Vidal, Jean-Baptiste.

Bourses nationales.

MM. Marlas, Paul ; Delpech, Léon ; Souques, Auguste ; Delpech, Vincent (admissible à l'Ecole vétérinaire.

Nous lisons dans l'Appel au Peuple d'Auch : C'est avec un regret qui sera partagé, que nous apprenons la mise à la retraite de M. Ruelle, proviseur de notre lycée ; depuis longtemps déjà, l'honorable M. Ruelle désirait prendre un repos bien mérité par ses longs services, et le ministre de l'instruction publique a dû lui accorder. Nous ignorons encore le nom de son successeur.

Nous lisons dans un journal de Toulouse d'hier, la Réforme :

Hier, vers six heures, un rassemblement s'était formé sur le pont du chemin de fer à la Pojade. A la hauteur du disque sur la voie ferrée un employé du télégraphe venait d'être la victime d'un épouvantable accident. Il était occupé à arranger un fil de transmission et s'était imprudemment mis à genoux sur la voie. Un train arrivait. Il n'a pas eu le temps de se lever et la locomotive l'a jeté contre le talus avec une telle force que la mort a été instantanée. Cet employé s'appelle Rouget. Après les constatations, son corps a été transporté chez ses parents, au Palais-Maréchal.

Nous avons appris avec le plus grand plaisir qu'une douzaine de cadurciens, parmi lesquels plusieurs membres de notre société des études scientifiques et littéraires (toujours en formation), avaient visité en commun, la semaine passée, l'emplacement de l'ancien oppidum romain de Mursens, et la source qui alimentait jadis l'antique cité cadurcienne.

Si nos renseignements sont exacts, cette savante excursion, se fit les Commentaires de César à la main ; car il s'agissait de reconnaître si ceux qui soutiennent que l'ancien Uxellodunum, était là, peuvent soutenir hardiment leur opinion.

On sait que plusieurs localités de notre pays, réclament cet honneur. C'est un antagonisme louable.

Les uns disent : c'est Capdenac, les autres indiquent Luzach, et les autres, comme la commission des officiers d'état-major, envoyée ad hoc, le Puy d'Issolud, dans la vallée de la Dordogne.

Pendant, quelques-uns le voient sur le plateau de Cras, but de l'excursion dont nous parlons. Assurément, la chose ne sera pas résolue facilement ; mais en parcourant le pays, perdu et oculis on découvre toujours des choses utiles et intéressantes.

Cela est arrivé à nos excursionnistes cadurciens, qui ont apporté avec eux en revenant, plusieurs objets antiques, trouvés dans cette localité. Entre autres plusieurs plantes rares, et quelques débris, prouvant l'existence de l'ancienne présence des troglodytes dans cette région.

L'ordre suivant a été communiqué, de la part du général commandant la 9<sup>e</sup> division militaire, à tous les corps de troupes stationnant dans sa circonscription, à Nice :

Dans la soirée du 2 septembre courant, à Nice, le caporal infirmier Carrère, accompagné des caporaux Banville et Schneider, a été attaqué et terrassé par un groupe de malfaiteurs que ses camarades aient cherché à faire usage de leurs armes pour le secourir et le délivrer : un pareil acte de lâcheté ne saurait être impuni.

En conséquence, le général de division prononce la cassation des caporaux Banville et Schneider, et ordonne, en outre, qu'ils soient pendant trois mois privés du port du sabre.

Bulletin Agricole

Paris, 22 septembre. Céréales et farines. — Le mouvement ascensionnel des farines sur tous les marchés français depuis environ trois semaines serait incompréhensible en présence de l'abondance

de notre récolte, si les stocks n'avaient pas été complètement épuisés au moment de la moisson. Dès le mois d'août, les besoins immédiats de marchandises disponibles étaient aussi considérables sur les marchés français que sur ceux de l'étranger. Ces besoins étaient d'autant plus grands, que partout les moissons ont été en retard de près d'un mois, par suite des mauvais temps. De plus, la prolongation de la sécheresse a fait tellement baisser les cours d'eau que, dans beaucoup de localités, les usines qui ne sont pas pourvues de machines à vapeur ont été forcées de réduire leur fabrication des deux tiers, de sorte que la consommation intérieure et l'exportation absorbaient la fabrication quotidienne.

Les hauts prix que nous avons et qui sont ceux d'une mauvaise récolte, se maintiendront tant que la production ne dépassera pas l'importance de la consommation et de l'exportation.

Cette situation, heureusement, ne sera pas de longue durée, car quinze jours de pluies suffiront pour donner à la fabrication des farines une plus grande activité, et alors les offres devant plus abondantes, détermineront un mouvement de baisse très accentué et des prix plus en rapport avec ceux des blés.

Les affaires ont été très-actives cette semaine sur nos marchés de l'intérieur, et la hausse a encore été l'élément général. Les approvisionnements des marchés et les offres sur échantillons ont encore été très-importants et, si ce n'était l'empressement que le commerce met aux achats, les prix varieraient peu, car la marchandise ne manque pas.

Les derniers avis de nos places maritimes constatent un peu plus de calme. A Nantes les demandes de l'Angleterre sont moins actives et le manque de navires immobilisé, sur cette place, de fortes quantités de marchandises, et depuis deux jours les cours de blés sont en baisse de 50 c. par hectol. Sur beaucoup de marchés on commence à vendre des blés pour semence.

Dernières nouvelles

Versailles, 25 septembre 1870.

Il n'est pas exact, du moins jusqu'à présent, que M. Thiers ait été invité par la commission de permanence à venir assister à la séance de demain à Versailles.

Le bruit que le gouvernement proposerait à l'Assemblée la nomination d'un vice-président de la République et la création d'une seconde chambre, est au moins prématuré ; il est assez douteux, dans tous les cas, que le gouvernement prenne l'initiative de ces propositions.

On dément la nouvelle donnée par un journal du soir, que le ministre de l'intérieur aurait donné des ordres très-sévères dans le Midi pour y surveiller les sociétés secrètes.

Le comte d'Arnim est attendu à Paris ce soir ou demain.

Le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine n'est pas encore formé. Il n'est donc pas exact que le duc d'Aumale en fasse partie. J'ajoute que, selon toute probabilité, le duc d'Aumale n'en fera pas partie. Le duc sera appelé seulement en vertu de son grade et de son rang d'ancienneté, à faire partie du Comité supérieur de la guerre.

Le bruit de la nomination de M. de Fourtou au ministère des travaux publics ne paraît pas fondé. Il est à présumer cependant qu'un successeur définitif sera donné à M. de Larcy avant la reprise des travaux de l'Assemblée.

La commission des grâces doit se réunir de nouveau le 5 octobre.

Voici, sur le procès de la Commune et sur les travaux des conseils de guerre des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude et qui rectifieront bien des erreurs :

Depuis longtemps on ne poursuit personne pour le seul fait d'avoir porté un uniforme. Presque tous les individus mis en liberté par ordonnance de non-lieu, avaient porté un uniforme, et la presque totalité des 9,000 qui viennent d'être l'objet de refus d'informer, avaient même été pourvus de grades.

C'est qu'en effet, sur 48,000 dossiers concernant des individus non détenus, 9,000 ont été immédiatement écartés par refus d'informer.

Parmi les autres dossiers qui correspondent tous à des inculpations graves, on ne retient actuellement que ceux des contumaces ou des individus inculpés de crimes ou délits de droit commun, assassinat, incendie, vol, pillage.

On ne poursuit jamais sur simple dénonciation.

Il est bon que ces détails soient connus du public dont on égare trop souvent l'opinion par des plaintes exagérées ou même mensongères. Il est impossible que dans l'état des procédures toutes les poursuites cessent dès à présent ; mais elles se restreignent dans les limites qui viennent d'être indiquées.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % Emprunt ancien, 5 p. % Emprunt nouveau. Values: 53.70, 76.50, 84.30, 87.00.

Variétés

JUONO D'OYMÉ

LA CHANSON DES MOISSONNEURS. (1) (suite.)

A l'extrémité de la rue des Pénitents, s'élève, sur les bords du Lot, dont il n'est séparé que par le quai Ségur, un vieil édifice dont l'architecture à la fois élégante et grave attire, à juste titre, l'attention du voyageur.

Classé parmi les monuments historiques de France, la protection de l'Etat n'est pas la seule qui le mette à l'abri du vandalisme de notre temps : le hasard, lui-même, s'est chargé de sa conservation, en le mettant aux mains d'un propriétaire qui a gardé le culte du beau et fait profession de l'enseigner.

M. Valette, chef d'institution, ne pouvait choisir un local plus en harmonie avec la nature des études qu'il dirige. Tout dans ces larges corridors ornés de riches sculptures, dans ces vastes salles aux lambris sévères, doit parler à l'imagination de ses jeunes disciples et suffirait, en l'absence du maître, à les rappeler au respect de la discipline.

Est-ce là ce qui a porté bonheur à ce brillant établissement d'instruction ? Sa prospérité et les succès de ses élèves ont sans doute une autre explication ; mais le nom seul de la maison qu'on n'appelle aujourd'hui encore que la maison Henri IV, par les souvenirs qui s'y rattachent, ne pouvait qu'ajouter au prestige de l'institution et secondar les efforts de son chef.

J'ai parié de sculptures et de lambris. Je n'entends pas de les décrire : visitez-les comme moi, et vous me direz ce qu'il faut penser de ces portes enguirlandées de feuillages, qui s'ouvrent devant vous à chaque pas et surtout de la cheminée monumentale qui forme, à elle seule, tout un des côtés du grand quadrilatère qui fut autrefois le salon d'honneur.

C'est dans cette vaste et superbe pièce que se trouve la cuisine de la maison. Mais il y a trois cents ans de cela, on y voyait, au lieu des chaudrons et des casseroles qui tapissent les murs de haut en bas, de splendides tentures, sur lesquelles se détachaient les armes des chevaliers et les portraits des ancêtres.

A la place de la table de chêne où fume journellement le bœuf à la mode et le sopiquet traditionnel de haricots, s'élevaient, dans le bronze et le marbre, les merveilles de la renaissance, mêlées aux chefs-d'œuvres de l'art gothique.

Aux chants guerriers y succédaient les chants des convives ou des troubadours.

Mais c'est, surtout, à l'époque où remonte mon récit, que la maison Henri IV présentait l'aspect le plus animé. Les vitraux scintillaient aux croisées comme aux leurs d'un incendie ; et, de la place St-James, on entendait le bruit des coupes se mêler aux propos bruyants des convives...

C'était trois jours après la prise du collège Pélegrin.

Cahors était soumis, et ceux de ses défenseurs qu'avait épargnés le fer pouvaient se demander s'ils échapperaient à la vengeance et vivraient encore le lendemain.

Quant aux vainqueurs, ils étaient las de tuer : l'heure du repos était venue pour eux.

Certes, la lutte avait été assez terrible pour que le triomphe leur fût permis, et ils triomphaient !

Etait-ce l'heure, d'ailleurs, de pleurer les victimes, et chacun n'avait-il pas assez bravé la mort, pour avoir le droit d'en rire dans ceux qu'elle avait atteints ?

Dix heures du soir sonnaient à l'horloge de l'église des Pénitents. Henri de Navarre avait réuni les plus braves de ses serviteurs, dans l'hôtel qui devait un jour porter son nom : Il les fêtait !

— Eh, corbleu, Mornay ! disait-il, après avoir vidé son verre, c'est bien à vous de me reprocher ma témérité dans la bagarre ! ne vous êtes-vous pas battu comme le dernier des soldats ?

Voir les quatre derniers numéros.

— Sire, c'était mon devoir, répliqua le comte ; j'aurais pu mourir pour votre majesté, mais le roi !...

— Le Roi, ventre saint-gris ! s'écria Henri de Navarre, rouge de colère, le roi !... il n'y a donc que lui qui ait le droit d'être lâche et de vivre ! Ah ! tenez, laissons cela, car vous me donnez grand remords, Mornay, pour toute cette boucherie qui vient de se faire... Ne fallait-il pas que je visse tomber ce brave garçon, sur la porte du collège Pélegrin qu'il nous avait ouverte, sans voler à son secours ou marcher à sa suite ?... Mais qu'était donc ce diable-à- quatre, M. de Belaye ?

— Un braconnier que j'avais enlevé à M. de Rouffiac, mon voisin, pour en faire mon grand veneur, et que j'avais armé pour le service de Votre Majesté.

— Et c'est grande perte pour moi, répartit le Béarnais, que votre grand veneur ait eu si malchance, car j'en aurais fait un chevalier, comme du paysan que vous savez j'ai fait le prince de Simèles. (1)

La conversation en était là, quand un page entra dans la salle du festin et vint parler à voix basse à l'oreille du Roi.

— Corne de cerf ! s'écria Henri, y pense-t-elle ? Je veux bien boire au courage, après tant de morts et de ruines ; mais boire à la beauté ce soir, ce serait un crime.

Le page sortit sans qu'aucun des convives eût compris le sens de ces paroles. Un instant après il reparut et présenta à Henri de Navarre un bijou qu'il n'eut pas de la peine à reconnaître :

C'était l'épingle d'or, qu'il avait donné quelques jours avant à Juono d'Oymé, près de la fontaine, que voilà.

— Qu'elle entre ! dit Henri au page qui s'éloigna.

Puis, se tournant vers les convives : — « Vous savez, Messieurs ! la jeune fille que j'ai rencontrée, avant le jour, à la fontaine du bois d'Anglars ; eh, bien, c'est elle qui vient me rappeler ma promesse et me demander... A propos, M. de Mornay ! vous m'avez donné, ces jours derniers, assez de preuves de votre dévouement, pour que je compte encore sur un service de votre part.

— Je suis tout aux ordres de votre Majesté, Sire ! répondit le comte.

— L'amoureux de la jeune paysanne, reprit le roi, fait partie de vos hommes d'armes. Permettez-vous que j'en dispose en sa faveur ?

— Tout ce que j'ai vous appartient, Sire !

A ce moment, Juono d'Oymé, précédée du page, apparut sur le seuil de la porte. Eblouie par l'éclat des lumières, déconcertée par la réunion aussi brillante que nombreuse, qui s'offrait à ses yeux, elle chancela et faillit se laisser choir.

Henri de Navarre, la rassura du geste et de la voix, en l'invitant à s'approcher.

— Sire ! s'écria-t-elle, vous m'avez donné votre parole royale !

— Ventre saint-gris, mignonne ! Je la tiendrai, et c'est M. de Belaye qu'il faut remercier, puisque c'est lui qui te rend ton fiancé.

Juono d'Oymé se jeta aux genoux du roi, qu'elle embrassa...

— Et le nom de ton amoureux ? demanda M. de Belaye.

— Robert Lafèche, répondit la jeune fille, en tremblant.

Le comte tressaillit et resta muet.

— J'ai votre parole, dit le roi à M. de Belaye.

— Et, je donnerais, Sire, la plus belle tour de mon château, pour pouvoir la tenir ; mais...

— Vous refusez ?

— Hélas !... l'héroïque jeune homme tué sur la première marche de l'escalier du collège Pélegrin...

— Eh bien ?

— C'était Robert Lafèche !...

Un cri déchirant se fit entendre, et Juono d'Oymé tombait, comme inanimée, aux pieds d'Henri de Navarre.

LEON VALÉRY, de Lalbenque.

(A continuer).

(1) Historique.

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.



**Annonces**

**Un Prêtre** a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incensible, guérissant pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, on le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

**Crédit foncier de France**

TIRAGES DU 21 SEPTEMBRE.

79<sup>e</sup> tirage des obligations foncières 3 et 4%. 1853 : 170,000 fr. de lots : le numéro 180.911, gagné 100,000 fr.; le numéro 14,098, 50,000 fr.; le numéro 111.961, 20,000 fr.

1242 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

36<sup>e</sup> tirage des obligations foncières 4%. 1863 : 200,000 fr. de lots : numéro gagnant dans le 40 séries : 4305.

22 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement dans chacune des 40 séries.

24<sup>e</sup> tirage des obligations communales 3%. 150,000 fr. de lots. Le numéro 63,084 gagne 100,000 fr.; les numéros : 63,177, 114,976, 147,144, 58,741, chacun 10,000 fr.; les numéros 113,560, 112,208, 86,202, 28,710, 71,146, 19,950, 39,571, 44,319, 132,457, 95,617, chacun 1000 fr.; 597 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

31<sup>e</sup> tirage des obligations foncières de 500 fr. 5%. 1.267 numéros ont été appelés au

remboursement.

21<sup>e</sup> tirage des obligations communales de 500 fr. 5%. 846 numéros ont été appelés au remboursement.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

(40<sup>e</sup> année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle ..... 9 fr. »  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »  
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE. 8 fr. 50 par trim.  
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

**ILLUSTRATION UNIVERSELLE**

N° 1541 — 7 septembre 1872.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements du Pérou. — La conscription en Alsace. — Revue littéraire. — Les pigeons voyageurs (3<sup>e</sup> article). — Monomanie, nouvelle. — Correspondance de Suisse. — L'église de Jezainville. — Notre-Dame de l'Espérance. — Gazette du Palais. — Echécs. — Boutin.

Gravures : Evénements du Pérou : M. Balta, président de la République du Pérou, assassiné le 26 juillet; — Thomas Gutierrez, assassin du président Balta. — La circonscription en Alsace : départ des conscrits de Didenheim (environs de Mulhouse) pour le tirage au sort dans un village français; — Le retour des conscrits après le tirage au sort (gare de Mulhouse); la police prussienne arrache aux conscrits les cocardes et les rubans tricolores. — Evénement du Pérou : les corps de Tomas Gutierrez et de son frère pendus aux échafaudages de la cathédrale de Lima. — Les pigeons voyageurs (5 gravures). — Amérique : le chemin de fer des Cordillères, viaduc de Agua de Verrugas. — Suisse : le grand concours de musique à Genève; passage du cortège dans les rues de la ville. — L'église de Jezainville (Meurthe-et-Moselle); inaugurée le 18 août. — Statue de Notre-Dame de l'Espérance; — la chapelle de Notre-Dame de l'Espérance élevée sur le champ de bataille de Villers-Bretonneux (Somme). — Boutin. — Rébus.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau

roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publiés sous la direction de N. Edouard Charton

**AVIS DES ÉDITEURS**

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Tou.

En Vente chez tous les libraires

**LES RURAUX**

( Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation. )

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

**ÉCOLE DE NOTARIAT**

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor-Gesta, à Toulouse

Directeur : CLÉRY-MALIGE

DIXIÈME ANNÉE

Résultats de l'année 1871-1872 :

16 examens à la Faculté de Droit de Toulouse : 15 reçus. — 5 en Notariat : tous reçus.

Prix dû en entier :

COURS ORDINAIRES. — Par année scolaire, 400 fr., moitié en entrant et moitié le 1<sup>er</sup> mars suivant.

FORFAIT. — Capacité en 8 mois, 1,500 fr., moitié en entrant et le restant quatre mois après.

LEÇONS PARTICULIÈRES. — Par mois et d'avance, 150 fr.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

(PRÉVENIR)

**A. BERGON ET C<sup>ie</sup>**

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits  
Savoir : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

**CHOCOLAT-SARDA**

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

**SARDA & C<sup>ie</sup>**

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

THÉS — VANILLES — PRUNES

Conserves alimentaires  
Bonnebouillie  
Fécules

**TABLEAU DES DISTANCES**

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**ENTREPOT**

DE TUILES DE RAMPS & DE CHARBONS

**MÉLET**

Aubergiste, Vastes Écuries et Remises  
A Cahors, Faubourg St-Georges.

Le Sieur MÉLET, aubergiste, à Cahors, faubourg St-Georges, prévient le Public qu'il vient d'établir un Entrepôt de Tuiles de Ramps de Charbons de toute nature. Il livrera les meilleures qualités à un prix très réduit;

**A VENDRE**

D'OCCASION

**UN BEAU PHAËTON**

Roue à patente double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

**PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE**

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, et toutes les irritations de poitrine.  
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

**EXCELLENT POTAGE**

**TAPIOCA-SARDA**

GARANTI PUR BRÉSIL

PRÉPARÉ POUR POTAGES ET ENTREMETS

SAGOU DE L'INDE PRÉPARÉ POUR POTAGES  
FARINE DE LÉGUMES CUITS POUR PURÉES

**SARDA & C<sup>ie</sup>, chocolatiers,**  
BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, banlieue de Bordeaux.

**A CÉDER**

UN MAGASIN

DE

**LAMPISTERIE**

bien assorti, bel outillage,

bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

ÉLIXIR  
**ANTI-RHUMATISMAL**  
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.  
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

GRAND SUCCÈS

**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LA BOITE  
**PÂTE de GEORGE**  
D'ÉPINAL  
**BONBON PECTORAL**  
à la Régisse

RECONNU TRES  
MÉDAILLE  
d'Or  
1845  
ET AUTRES

EFFICACE  
Rhumes  
Enrouements  
Catarrhes laryngés  
IRRITATIONS DE LA

CONTRE LES  
MÉDAILLE  
d'Argent  
1843  
POITRINE

Fabrique  
A PARIS,  
28 RUE TAITBOUT 28  
CHAUSSEE D'ANTIN

25 ANNEES  
TOULOUSE